

Un métier qui évolue

Caroline d'Atabekian

*Professeur de français, formatrice Lettres et TICE ; WebLettres
avec la participation de **Jean-Marie Bourguignon**
Professeur de français, formateur Lettres et TICE*

Confronté aux objectifs fixés par l'institution d'un côté et, de l'autre, à ce que les élèves maîtrisent déjà – et ignorent – des technologies numériques, le professeur doit comprendre les enjeux des TICE, et savoir où trouver formation et soutien pour tirer le meilleur parti de leur mise en œuvre.

Le français est-il une discipline réfractaire aux nouvelles technologies ? C'est une idée couramment reçue à laquelle le professeur de lettres se heurte encore aujourd'hui lorsqu'il s'agit de demander l'achat d'un vidéoprojecteur, à plus forte raison d'un TNI, voire de réserver la salle informatique pour une heure de cours. Pourtant, le premier usage de l'informatique grand public – depuis les années quatre-vingt – est le traitement de texte, et avec lui l'activité d'écriture. Depuis Internet, toute activité en ligne avec la classe se rapporte à ces trois usages : lire, écrire et publier. De nouvelles compétences sont appelées à être développées par les élèves – et par les enseignants dans une large mesure : la compréhension d'un nouveau média, des nouveaux enjeux de pouvoir et de manipulation qu'il implique mais aussi les portes qu'il ouvre en matière de communication, de mutualisation, de travail collectif et de découverte du monde.

Internet a par ailleurs fait évoluer les formes littéraires : l'écriture autobiographique ou journalistique avec les blogs, l'écriture romanesque avec les récits interactifs, la lecture de l'image avec l'image numérique... pour ne citer que quelques exemples (voir le chapitre « La littérature numérique »). Les nouvelles technologies sont aussi à l'origine d'un bouleversement de la chaîne du livre, puisque toute l'édition se tourne aujourd'hui vers la « dématérialisation » des données et le livre numérique, et que la quasi-totalité de la littérature clas-

sique est à portée de clic dans les bibliothèques en ligne. S'il est important dans ce contexte de s'interroger sur la capacité des technologies de l'information et de la communication à se mettre au service de l'enseignement du français, il est capital également d'inverser la question pour se demander quel rôle le cours de français est susceptible de jouer dans l'éducation aux technologies numériques et, plus généralement, aux nouveaux médias. C'est une évidence chaque jour mieux perçue : le professeur de français a un rôle essentiel à jouer dans la révolution numérique. Ce rôle ne concerne certes pas les aspects techniques, le fonctionnement du matériel ou des logiciels : il concerne les nouveaux enjeux qui se nouent dans ce bouleversement, autour de l'écriture, de la lecture et de la publication.

Encore faudrait-il, bien entendu, que chacun non seulement en ait le désir, mais surtout ait reçu une formation suffisante pour cela et ait à sa disposition le matériel nécessaire. Dans les faits, les usages des TICE en cours de français, bien qu'ils soient de plus en plus courants, relèvent encore de pratiques modestes et la solution la plus sage et la plus fréquente consiste à commencer par mettre les outils et les ressources au service du cours de français traditionnel. L'institution encourage par ailleurs l'usage des technologies, particulièrement depuis le début des années 2000, avec la mise en place du brevet Informatique et Internet (B2i). Celui-ci ouvre la question des compétences attendues des élèves – mais également des enseignants – et des transformations qu'impliquent ces nouvelles technologies dans l'enseignement de la discipline et de leur faculté à mettre en question l'identité professionnelle du professeur de français.

L'incitation institutionnelle à l'usage des TICE en classe

En 1996, on pouvait lire dans les « orientations générales » des nouveaux programmes de français au collège le paragraphe suivant : « *En liaison avec l'enseignement technologique et le CDI, une initiation au traitement de texte et à la consultation de bases de données est recommandée* » (B.O. n° 25 du 20 juin 1996). En revanche, aucune allusion n'est faite aux TICE dans les programmes de français au lycée de 2001. Ce timide début est renforcé en novembre 2000 par l'instauration du B2i au collège (puis au lycée à partir de 2006, voir le B.O. n° 42 du 16 novembre), dont l'objectif est « *de spécifier un ensemble de compétences significatives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et d'attester leur maîtrise par les élèves concernés* » (B.O. n° 42 du 23 novembre 2000). Les finalités du B2i ne sont certes pas disciplinaires puisqu'il s'agit, dans le cadre d'un projet gouvernemental global, « *de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, le mettra à même de faire des technologies*

de l'information et de la communication une utilisation raisonnée, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements, et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations ». Mais, pour atteindre cet objectif, les enseignants doivent décliner dans leur discipline propre les usages susceptibles de servir celle-ci.

Le B2i, une mise en œuvre difficile

Le B2i a immédiatement été perçu comme un dispositif délicat à mettre en place, ce qu'il était à plus d'un titre : il a en effet non seulement inauguré la série des enseignements transversaux, qui ont ensuite fleuri au collège, mais il a surtout été le premier dispositif d'(auto)évaluation par compétences dans l'enseignement général. À ce titre, il a d'une certaine façon fait office de cheval de Troie pour l'évaluation par compétences, tâche dont il ne s'est d'ailleurs jamais véritablement acquitté avec succès. L'une de ses particularités est d'évaluer des compétences qui n'ont pas été acquises au collège mais, pour une part, à la maison. Si l'on ajoute à cela que bon nombre d'enseignants avaient l'impression – souvent à tort – d'être moins compétents que leurs propres élèves en la matière, on comprend pourquoi le B2i n'a pas réussi à trouver sa juste place au collège et au lycée. Dans la plupart des collèges, il ne reste de lui que l'évaluation, en fin de troisième, le plus souvent par les professeurs de technologie, des compétences du niveau 2 donnant lieu à la fameuse attestation, nécessaire depuis 2007 pour l'obtention du brevet des collèges.

Néanmoins, les compétences du B2i ont été reformulées et ont trouvé un second souffle en 2006, pour le collège du moins, avec l'instauration du socle commun de connaissances et de compétences dont les TICE forment la « compétence n° 4 », à savoir « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » (B.O. n° 29 du 20 juillet 2006).

Les TICE dans les nouveaux programmes de français

Enfin, les nouveaux programmes de français de collège (2008) et de lycée (2010) prennent acte de cette évolution et donnent une place plus importante aux nouvelles technologies. En ce qui concerne le collège, on lit dans le préambule : « *L'enseignement du français au collège prend sa part dans l'apprentissage des TIC : il se saisit de ces outils dans ce qu'ils ont de plus pertinent pour son propre contenu disciplinaire. Le professeur a recours au traitement de texte, lequel permet une visualisation particulière du texte, modifiant le rapport de l'élève à celui-ci, pour son élaboration, sa construction, sa présentation et sa diffusion* » (B.O. spécial n° 6 du 28 août 2008).

C'est au lycée qu'apparaissent les préconisations les plus novatrices. Elles sont introduites, en seconde et en première, par le biais de « *l'éducation aux médias* » et soulignent cette fois non pas l'intérêt de mettre les TICE au service de l'enseignement du français, mais la nécessité pour le professeur de français « *de faire acquérir [aux élèves] une distance et une réflexion critique suffisantes pour que se mette en place une pratique éclairée de ces différents supports [numériques], en leur montrant ce qu'ils impliquent du point de vue de l'accès aux connaissances, de la réception des textes et des discours, de l'utilisation et de l'invention des langages, comme du point de vue des comportements et des modes de relations sociales qu'ils engendrent* » (B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010). Ainsi, les programmes de l'enseignement d'exploration mettent-ils l'accent sur le lien entre les technologies de l'information et de la communication et les études littéraires : « [...] *capacité à rechercher, à hiérarchiser et à exploiter les informations, à les synthétiser, à les traduire d'un langage à un autre pour les communiquer; capacité à créer des analogies et à établir des liens; capacité à argumenter et à convaincre; capacité à porter une appréciation et à la justifier; capacité à resituer un débat dans un contexte historique ou culturel; capacité à négocier et à conduire un projet en équipe; capacité à composer et à exposer des travaux, à inventer des formes originales pour les mettre en valeur...* ». La mise en œuvre raisonnée des technologies numériques est propre à favoriser l'acquisition de ces capacités. Par ailleurs, elle constitue en elle-même une compétence essentielle à la poursuite d'études littéraires.

Entre incitation et stigmatisation

S'il y a donc bien une incitation aux usages des TICE dans les programmes et les circulaires officielles, on ne peut toutefois pas ignorer une certaine ambivalence du discours institutionnel, selon les circonstances. En effet, malgré les usages précis promus par les programmes, ce sont, à l'occasion de tel ou tel fait divers, Internet, les blogs ou les réseaux sociaux qui sont incriminés à travers les médias. Cette ambivalence entre incitation et stigmatisation se retrouve parfois chez les principaux usagers des TICE en milieu scolaire, chargés de leur enseignement ou de la mise en œuvre de leur utilisation avec des élèves – à savoir, les professeurs, pour lesquels les TICE ou bien participent de la déstructuration des savoirs et des comportements des élèves, ou bien sont indispensables à leur apprentissage. Dans l'un et l'autre cas, les *a priori* ne favorisent pas la posture la plus opérationnelle, qui considérerait les TICE pour ce qu'elles sont : un outil au service d'un apprentissage, outil qui ne se suffit pas à lui-même, qui doit donc être intégré dans une didactique appropriée qui lui préexiste. C'est à cette condition que les enjeux des TICE en lettres seront correctement perçus et pris en compte.

Les savoirs-faire attendus des élèves

Plus que pour tout autre savoir, il est évident qu'en matière de technologies les élèves n'arrivent pas vierges de toute connaissance. Certains ont même parfois un bagage assez riche, qui peut faire impression sur un enseignant peu sûr de lui. Il ne faut cependant pas perdre de vue deux faits irréductibles : la « fracture numérique », selon laquelle les élèves entre eux sont inégaux devant la culture numérique, et le « fossé des générations », selon lequel les compétences acquises hors de l'École par les adolescents à travers leurs usages ludiques sont généralement loin de celles que l'École se donne pour objectif de leur faire acquérir.

La fracture numérique est liée aux catégories socioprofessionnelles (CSP) : les familles ne transmettent pas toutes les bons usages à leurs enfants. Certaines restent d'ailleurs convaincues que l'ordinateur est essentiellement un loisir plutôt qu'un outil de travail. D'une certaine manière, le livre seul est sérieux. Cette idée a la vie dure, y compris dans le corps enseignant, alors qu'un écrivain comme Umberto Eco a déjà montré depuis longtemps qu'opposer le numérique et le livre était stérile.

Le poids de ces représentations dans la communauté éducative a pour conséquence de maintenir les inégalités dans la formation numérique reçue par les élèves, ce qu'indique le rapport Fourgous qui observe que les élèves à l'entrée et à la sortie du système scolaire gardent les mêmes inégalités, essentiellement liées aux CSP dont ils sont issus, dans les compétences à développer s'agissant des bons usages TICE, comme si, s'agissant de ces usages, l'École n'arrivait pas à compenser par son apport en formation les inégalités sociales de départ. Pour l'instant, les élèves qui savent lire en ligne et trouver l'information pertinente sont majoritairement issus de familles aisées.

Prendre en compte l'évolution de la réalité de l'élève et de sa famille

L'environnement quotidien de l'élève évolue avec le développement de la domotique, la transformation des loisirs, l'augmentation du nombre d'ordinateurs et de smartphones par famille, au détriment de la télévision qui perd de son attractivité auprès du public jeune. L'accès permanent à Internet se généralise et se nomadise.

Par ailleurs, l'élève n'est plus au milieu d'un univers de références uniformes que véhiculait un média dominant, ce qui modifie le champ de la culture populaire commune.

De plus, les barrières entre institution scolaire, vie professionnelle et vie privée ne sont plus aussi étanches. Les grands rendez-vous institutionnalisés perdurent : réunions parents-professeurs, remises des carnets de notes, etc.

Mais, parfois, les parents peuvent voir les résultats du travail de leur enfant en ligne (par exemple, des exercices de *La Nouvelle Grammaire du collègue Magnard*, ou encore les notes ou compétences validées sur le logiciel de gestion de la vie scolaire ou l'ENT), ils peuvent consulter le cahier de textes à distance ou recevoir un mail ou un texto signalant l'absence de leur enfant. Cette évolution suscite des débats, où s'opposent les notions d'ingérence et de stress à celles d'efficacité et de service.

À vrai dire, ce sont véritablement les métiers d'élève et de parent qui évoluent avec une technicisation accrue de tâches traditionnelles dans et hors l'école : les productions écrites, orales, visuelles, les apprentissages, les devoirs, l'évaluation continue et finale, la communication entre les différents acteurs, le suivi de scolarité, la surveillance, les projets et vœux d'orientation, les inscriptions... tout ou presque se numérise.

Des environnements numériques de travail tentent de rationaliser et simplifier l'utilisation des différents outils qu'il faut désormais pratiquer. On tend à proposer un identifiant unique à chaque usager, mais la réalité du terrain montre que le système est loin d'être simple, clair, rationnel et efficace. Une certaine complexité perdure, voire une opacité, qui génère du stress ou conduit à l'absence réelle d'usage. On pourrait qualifier cette évolution de « transfert de charge » de l'institution à l'usager, qui oblige celui-ci à s'équiper et à se former à des tâches techniques complexes. C'est à chacun de se positionner sur ces questions. Le propos ici est de fournir des informations pratiques sans jugement de valeur sur ces nouveaux usages scolaires, qui concernent directement les enseignants.

Des savoir-faire acquis hors de l'école

Que savent faire nos élèves lorsqu'ils arrivent au collège ? Dans une large majorité, ils ont pratiqué le *chat* via la messagerie instantanée MSN, qui permet de rester en contact avec les copains à distance après l'école. À partir de treize ans – même si de fait ils commencent plutôt vers onze ans, à l'entrée en sixième –, ils ont le droit d'ouvrir leur page Facebook, espace de publication privé dans lequel ils partagent messages, photos, vidéos... toujours avec leurs camarades. Ils savent généralement qu'ils peuvent choisir leurs paramètres de confidentialité et qu'ils ont intérêt, même s'ils se cachent tous derrière un pseudonyme, à faire en sorte que le contenu de leur page ne soit accessible qu'à leurs « amis » au sens où l'entend Facebook. Autre site très prisé des jeunes, YouTube, sur lequel ils sont très friands des courtes vidéos qui circulent rapidement via Facebook. Enfin, parmi les usages les plus courants, on compte également les jeux vidéo en ligne. Tout cela via Google et de plus en plus via Facebook, qui sont les portes d'entrée sur le Web de la plupart d'entre eux.

Que ressort-il de ces usages ? Principalement, deux choses : premièrement, comme toujours, les adolescents forment de petits groupes d'amis autour desquels s'organise toute leur activité numérique, qui se caractérise par des usages ludiques et égocentriques, et par une quête identitaire à travers la confrontation aux autres. Deuxièmement, même si les jeunes ont l'air très à l'aise avec Internet, ces usages sont totalement coupés de ceux des adultes, qu'ils méconnaissent généralement : courrier électronique, traitement de texte, listes de discussion, photographie numérique. Lorsqu'il s'agit d'écrire un message électronique à son professeur, tel élève, pourtant très à l'aise dans l'animation de son mur Facebook, se trouve en difficulté car il ne sait comment adapter son message à son destinataire, hésite entre deux niveaux de langue (celui, familier, d'Internet et celui, courant, de l'École), ne connaît pas les conventions épistolaires numériques ou ne sait techniquement pas comment joindre un fichier à son courrier. C'est de ce décalage entre les usages de loisirs qui sont ceux des adolescents et les usages pratiques qui sont ceux des adultes que l'École doit s'emparer pour accompagner les jeunes vers « *un usage responsable* » et « citoyen » des technologies. Si le B2i et le socle commun de connaissances et de compétences définissent des savoir-faire à acquérir, il n'en reste pas moins que ces pratiques autour d'Internet et des nouveaux médias mettent en œuvre des compétences d'écriture et de publication qui concernent particulièrement le professeur de français.

Du B2i au socle commun de connaissances et de compétences

Les savoir-faire que l'École se propose de développer chez les élèves ont été définis par le B2i¹, puis repris dans les livrets de compétences du socle commun². Les élèves arrivant en collège sont censés avoir validé le palier n° 2. La compétence n° 4, « Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication », s'articule autour de cinq grandes capacités, dont les items dans le livret de compétences ont été reformulés (il y en a moins, mais ils visent tous des capacités complexes) par rapport à ceux du B2i : « S'approprier un environnement informatique de travail », « Adopter une attitude responsable », « Créer, produire, traiter, exploiter des données », « S'informer, se documenter » et « Communiquer, échanger ». Ces capacités sont sanctionnées, à l'école, au collège puis au lycée par l'obtention du B2i du niveau correspondant.

Beaucoup des items informatiques du B2i sont susceptibles d'être validés dans la plupart des disciplines (créer et manipuler des documents, se retrouver

1. Le site B2i document d'appui : www.b2i.education.fr

2. Socle commun et B2i : <http://eduscol.education.fr/cid46073/b2i.html>

Le B.O. et les livrets de compétences : <http://eduscol.education.fr/dossier/b2ic2i>

LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES	
3	PALIER 3 ▶ COMPÉTENCE 4 ▶ LA MAÎTRISE DES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
<i>Le niveau requis au palier 3 pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est celui du brevet informatique et internet niveau collège.</i>	
S'APPROPRIER UN ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE DE TRAVAIL	DATE
▶ Utiliser, gérer des espaces de stockage à disposition	
▶ Utiliser les périphériques à disposition	
▶ Utiliser les logiciels et les services à disposition	
ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE	
▶ Connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique	
▶ Protéger sa personne et ses données	
▶ Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement	
▶ Participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles	
CRÉER, PRODUIRE, TRAITER, EXPLOITER DES DONNÉES	
▶ Saisir et mettre en page un texte	
▶ Traiter une image, un son ou une vidéo	
▶ Organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination	
▶ Différencier une situation simulée ou modélisée d'une situation réelle	
S'INFORMER, SE DOCUMENTER	
▶ Consulter des bases de données documentaires en mode simple (plein texte)	
▶ Identifier, trier et évaluer des ressources	
▶ Chercher et sélectionner l'information demandée	
COMMUNIQUER, ÉCHANGER	
▶ Écrire, envoyer, diffuser, publier	
▶ Recevoir un commentaire, un message y compris avec pièces jointes	
▶ Exploiter les spécificités des différentes situations de communication en temps réel ou différé	

Livret personnel de compétences, palier 3 (collège) : la compétence numérique (source Eduscol).

dans une arborescence, un environnement numérique...), mais certains parlent surtout au français. Parmi eux : participer à un travail collaboratif, faire preuve d'esprit critique, utiliser un traitement de texte, trier les informations et, pour

ce qui est du collège : connaître ses droits et devoirs, s'interroger sur le traitement informatique des données (cela concerne notamment les correcteurs automatiques orthographique et grammatical du traitement de texte), participer à une production collective (site web, wiki, blog, revue de presse, journal scolaire...), trouver l'origine des informations (s'interroger sur les sources et leur fiabilité). Il est manifeste que le cours de français, pendant lequel on lira et publiera des documents, se prête particulièrement à l'acquisition d'une « *attitude responsable* » de l'usage des TIC, capacité par ailleurs souvent laissée de côté par les autres disciplines, ou traitée par QCM lors d'une unique épreuve de fin d'année. De nombreuses activités de classe mettant en œuvre ces capacités sont évoquées dans les pages qui suivent.

Les savoirs-faire attendus des enseignants de français

Les enseignants titularisés avant 2003 ne sont pas censés avoir reçu de formation initiale en matière de technologies de l'information et de la communication. C'est en effet en mai 2002 qu'est instauré le C2i³ (Certificat informatique et internet) qui valide les compétences acquises par tout étudiant au long du cursus universitaire. En mars 2004 est instauré le C2i2e, ou C2i niveau 2 enseignant, devenu obligatoire pour enseigner depuis 2011, et qui définit les compétences attendues des enseignants, toutes disciplines confondues. Parallèlement, des stages de formation continue sur des aspects pratiques de l'utilisation des technologies numériques ont lieu dans toutes les académies, dans les rubriques TICE ou les rubriques disciplinaires du plan de formation.

Le certificat informatique et internet

Le C2i2e définit deux grands ensembles de compétences : celles, générales, liées à l'exercice du métier et celles nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique. Parmi les premières, on notera particulièrement la faculté à identifier les personnes-ressources et à se constituer des ressources professionnelles, à s'intégrer dans des réseaux d'échanges concernant sa discipline, mais aussi à connaître suffisamment les règles et la législation, non seulement pour les appliquer, mais surtout pour les expliquer aux élèves et pour être exemplaire à cet égard. Parmi le second ensemble de compétences, on relèvera l'aptitude à la mutualisation et au travail collaboratif, la conception de situations d'apprentissage intégrant les technologies numériques et leur mise en œuvre pédagogique et, bien entendu, l'évaluation du B2i.

3. Certificat informatique et internet : www.c2i.education.fr



-Référentiel du C2i2e: www.c2i.education.fr/spip.php?article87

La culture numérique de « l'honnête homme moderne »

Au-delà de ces compétences professionnelles définies par le C2i2e, d'autres connaissances ou compétences, davantage ciblées sur les domaines de la langue et de la littérature, sont susceptibles d'enrichir la formation d'un enseignant de français: les nouvelles modalités d'écriture sur Internet, qui donnent lieu aujourd'hui à l'élaboration d'œuvres littéraires collectives, ou l'actuelle avant-garde de la littérature numérique (romans interactifs, « twitterature », poésie et art numériques, remise en cause de l'écriture autobiographique par les blogs, etc.), les dictionnaires en ligne gratuits, comme le *Trésor de la langue française* informatisé, ou payants, comme la plupart des grands dictionnaires (les *Grand et Petit Robert*, les *Larousse*) qui permettent des recherches avancées et des manipulations informatisées que les versions imprimées n'autorisent pas. Et, encore au-delà de ces pratiques, on peut s'intéresser à l'actuel bouleversement de l'édition vers la numérisation des contenus, l'arrivée de nouveaux outils de lecture (les « tablettes » et autres livres électroniques), le bouleversement de la chaîne du livre. De nombreux sites, blogs, pages de réseaux sociaux abordent ces questions et en suivent l'actualité. Il est bon de les consulter: ils stimulent l'imagination lorsqu'il s'agit d'envisager de nouvelles activités à mener avec les élèves autour de la lecture et de l'écriture.

Les réseaux institutionnels d'accompagnement à l'usage des TICE

« Identifier les personnes-ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l'école ou l'établissement, et en dehors », telle est la première compétence exigée par le C2i2e. Voici quelques éléments pour s'assurer de son acquisition.

Dans l'établissement, une personne-ressource à identifier

Depuis 2005, une circulaire stipule qu'il est recommandé « de désigner un coordinateur pour les technologies de l'information et de la communication dans chaque établissement. Il apporte sa contribution, en relation avec les responsables TIC académiques, au pilotage des TICE dans l'établissement ». On trouvera ainsi dans presque tous les établissements un coordinateur TIC, la plupart du temps enseignant sur place, susceptible de répondre à toutes les questions concernant le matériel, les logiciels disponibles, les modalités de réservation de la salle multimédia. Celui-ci a aussi habituellement la capacité d'installer un logiciel sur les postes élèves, dans la limite toutefois de sa disponibilité.

Dans l'académie, un groupe de travail Lettres et TICE

On peut également trouver aide et soutien dans sa propre discipline auprès du groupe Lettres et TICE de son académie. Chaque groupe porte un nom différent dans chaque académie mais est investi des mêmes missions: il s'agit d'un groupe d'enseignants, copilotés par l'IPR de lettres en charge du dossier TICE dans l'académie et par le Conseiller TICE du recteur (CTICE). Ce groupe de recherche teste toute l'année de nouveaux usages pédagogiques des technologies numériques dans la discipline et publie ses travaux sur le site des Lettres de l'académie, où il tient généralement aussi une veille pédagogique sur les ressources en ligne. Chacun de ces groupes possède un animateur auquel on peut s'adresser pour toute question, demande de formation, etc., ainsi qu'un IATICE (interlocuteur académique aux TICE), chargé plus particulièrement du lien avec le ministère. L'adresse des sites académiques de Lettres ainsi que la liste des interlocuteurs académiques sont disponibles sur Eduscol Lettres⁴.

Le plan académique de formation propose généralement quelques formations TICE. Celles-ci sont soit ouvertes aux enseignants de toutes disciplines, soit disciplinaires. De plus en plus, cependant, elles sont intégrées dans les stages disciplinaires ordinaires, qui consacrent désormais chacun une partie de leur temps aux outils et activités numériques. Il est donc recommandé de lire en détail les descriptifs des stages lors de l'inscription.

4. Adresses des sites académiques de Lettres: <http://eduscol.education.fr/lettres/rezo/aca>

Liste des interlocuteurs académiques de Lettres: <http://eduscol.education.fr/lettres/rezo/anim6780>

Le site national des Lettres sur Eduscol: <http://eduscol.education.fr/lettres>

Le B2i sur Eduscol: <http://eduscol.education.fr/dossier/b2ic2i/b2i>

À l'échelle nationale

Plusieurs sites institutionnels encadrent les usages des TICE : le site Eduscol. education.fr de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) réunit les textes officiels et les ressources nationales proposées pour les appliquer. Il propose ainsi des informations sur le socle commun de connaissances et de compétences, les livrets de compétences à télécharger, les grilles de référence ainsi que des outils et ressources pour l'évaluation par compétences. En ce qui concerne les usages pédagogiques des technologies de l'information et de la communication, on trouvera d'une part les informations et ressources nécessaires sur le B2i (notamment, les feuilles de position), d'autre part, le site national des Lettres, qui promeut les usages pédagogiques des TICE dans la discipline.



Le site national des Lettres sur Eduscol.

Accompagner les évolutions sans se décourager

Yaël Boublil

Professeur de lettres modernes, formatrice Lettres et TICE

Les injonctions à exploiter les TICE et à s'y former peuvent paraître décourageantes. Les items du C2i2e sont très exigeants, en particulier pour ceux qui n'ont pas suivi de formation au B2i pendant leur cursus scolaire. Les difficultés apparaissent parfois insurmontables pour l'enseignant de lettres dont la discipline se caractérise par la stabilité et la permanence culturelles : permanence des grands textes (les « classiques »), permanence de la langue (à partir du modèle de la langue du ^{xvii} siècle), permanence des exercices proposés (la récitation, la fameuse dictée, le commentaire de texte qui s'inspire dans ses méthodes et ses présupposés de l'exégèse biblique, etc.). Or « l'injonction technologique », selon l'expression de Dominique Lecourt¹, semble faire de l'éphémère, la norme. L'évolution rapide du matériel (qui selon la loi de Moore² double de puissance tous les dix-huit mois) et son obsolescence tout aussi rapide définissent un monde éphémère, lié à la consommation, marqué par les pseudo-révolutions constantes (le fameux « *Ceci est une révolution!* » d'Apple). L'instabilité des « nouvelles technologies de l'Intellect³ » (l'écran et le clavier) face à des technologies stables et culturellement prestigieuses

(le livre et le stylo-plume) est parfois perçue comme une prise de risque pour l'enseignant de lettres. Et de fait, s'il se trouve moins de monde aujourd'hui pour penser que l'ordinateur va remplacer le professeur, de nombreux collègues craignent, avec la disparition de l'objet livre, la disparition de son contenu.

Ce débat repose souvent sur des représentations sans nuances et on peut aisément le dépasser en prenant un recul historique sur la question : Socrate craignait que l'écriture alphabétique ne marque la fin de la culture ; les lettrés de la Renaissance s'inquiétaient de la disparition des manuscrits ; le stylo-bille a longtemps été interdit dans les écoles... ; pourtant, le changement des supports n'a que rarement altéré la transmission du patrimoine culturel et Internet, dans ses meilleurs usages, participe largement à la démocratisation du savoir. On peut également considérer que si le support change, les problématiques restent les mêmes : le professeur de lettres travaille toujours sur des questions qui tournent autour de la lecture, de l'écriture et de la publication. On ajoutera que notre enseignement vise aussi à donner aux élèves un aperçu de la culture vivante : les dernières instructions officielles laissent ainsi une place importante à la création contemporaine dans le roman, la poésie et au théâtre. Dans ce cadre, le choix des œuvres n'est pas stabilisé, mais lui aussi sujet à l'éphémère.

1. Dominique Lecourt, « L'injonction technologique », in *L'Aventure humaine* n° 3-4, Paris, PUF, 1995.

2. Une synthèse intéressante sur la loi de Moore : <http://www.volle.com/travaux/moore.htm>

3. Cette expression est tirée des travaux de Jack Goody.



En ligne : sitographie du chapitre